



Mère française victime de violence conjugale au Mexique

Par **nath06**, le **14/06/2011 à 16:42**

Bonjour,

Je suis la soeur d'une mère française de 5 enfants bi-nationaux qui suite à des violences conjugales (certificats médicaux, témoignages, compte rendus psychologiques pour elle et les enfants) souhaite rentrer en France avec ses enfants. Elle est séparée et n'a plus de contact avec cet individu depuis Juin 2008, lorsqu'il a été arrêté pour violence familiale (et relâché par la suite, et affaire classée sans suite). Comment doit-elle procéder? Elle n'a pas de ressources pour se payer un avocat au Mexique. Elle est dans une situation précaire et survit grâce à l'argent que lui donne mes parents qui sont de simples retraités.

De plus, elle n'a pas revu nos parents depuis 2000, et mon père souffre d'un cancer, il se meurt de penser qu'il ne va jamais revoir sa fille et ne jamais connaître ses petits enfants. Mes parents sont prêts à l'accueillir elle et ses enfants.

Elle est vraiment désespérée tout comme sa famille en France.

Par avance merci.